



Pays de Maïche
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

EAU POTABLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	9
1.6.2.	Production	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes.....	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	19
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	21
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	Erreur ! Signet non défini.
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable : COMMUNES EN DSP
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Battenans-Varin, Belfays, Bief, Burnevillers, Cernay-l'Église, Chamesol, Charmauvillers, Charquemont, Cour-Saint-Maurice, Courtefontaine, Damprichard, Ferrières-le-Lac, Fessevillers, Fleurey, Frambouhans, Glère, Goumois, Indevillers, Les Bréseux, Les Plains-et-Grands-Essarts, Les Terres-de-Chaux, Les Écorces, Liebvillers, Mancenans-Lizerne, Maîche, Mont-de-Vougney, Montancy-Bremoncourt, Montandon, Montécheroux, Montjoie-le-Château, Orgeans-Blanchefontaine, Rosureux, Saint-Hippolyte, Soulce-Cernay, Thiébouhans, Trévillers, Urtière, Valoreille, Vacluse, Vaclusotte, Vaufrey
- **Existence d'une CCSPL** ☐ Oui ☒ Non
- **Existence d'un schéma de distribution** ☒ Oui, date d'approbation* : En cours de finalisation ☐ Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- **Existence d'un schéma directeur** ☒ Oui, date d'approbation* : En cours de finalisation ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/07/2023
- Date effective de fin de contrat : 30/06/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant du 12/06/24 : Consolidation sur les termes des renouvellements programmés et non-programmés.
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **18 792 habitants** au 31/12/2024 (19 100 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **8 804 abonnés** au 31/12/2024 (8 820 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Battenans-Varin	41			40	-2,4%
Belfays	61			60	-1,6%
Bief	56			55	-1,8%
Burnevillers	33			35	+6,1%
Cernay-l'Église	159			159	0%
Chamesol	205			205	0%
Charmauvillers	150			147	-2%
Charquemont	1 230			1 248	+1,5%
Cour-Saint-Maurice	97			99	+2,1%
Courtefontaine	117			116	-0,9%
Dampjoux	80				
Damprichard	823			847	+2,9%
Ferrières-le-Lac	78			79	+1,3%
Fessevillers	103			104	+1%
Fleurey	53			54	+1,9%
Frambouhans	403			409	+1,5%
Glère	125			127	+1,6%
Goumois	136			135	-0,7%
Indevillers	141			141	0%
Les Bréseux	220			219	-0,5%
Les Écorces	354			356	+0,6%
Les Plains-et-Grands-Essarts	100			100	0%
Les Terres-de-Chaux	99			98	-1%
Liebvillers	98			95	-3,1%
Maîche	1 755			1 770	+0,9%
Mancenans-Lizerne	84			86	+2,4%
Mont-de-Vougey	100			99	-1%
Montancy-Bremoncourt	85			86	+1,2%
Montandon	202			203	+0,5%
Montécheroux	307			308	+0,3%
Montjoie-le-Château	19			18	-5,3%
Orgeans-Blanchefontaine	19			19	0%

Rosureux	57				
Saint-Hippolyte	506			510	+0,8%
Soulce-Cernay	69			69	0%
Thiébouhans	116			116	0%
Trévillers	258			253	-1,9%
Urtière	13			13	0%
Valoreille	75			76	+1,3%
Vaucluse	60			59	-1,7%
Vauclusotte	45			45	0%
Vaufrey	87			89	+2,3%
Total	8 820			8 804	-0,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **21,71 abonnés/km** au 31/12/2024 (16,96 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,13 habitants/abonné** au 31/12/2024 (2,16 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **128 m³/abonné** au 31/12/2024. (128 m³/abonné au 31/12/2023).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **1 382 119 m³** pour l'exercice 2024 (1 414 716 m³ pour l'exercice 2023)

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
VALOREILLE : la sincelle			21 424	29 823	+39,2%
VAUCLUSOTTE : Source petit Bray			1 513	905	-40,2%
VAUCLUSOTTE : Source le Touvet			4 055	3 963	-2,3%
VAUFREY : Source "Bourquenay" et "roche à canon"			12 883	10 603	-17,7%
LIEBVILLERS : Source des Oeuches			74 459	68 771	-7,6%
BREMONCOURT : Source de Frenois			26 362	28 707	+8,9%
BIEF : Sources Gaudriot 1&2 et Pré Chouffot			8 353	7 147	-14,4%
MONTJOIE le CHATEAU : Sources Charbonnière 1&2			1 577	2 338	+48,3%
MONTJOIE LE CHATEAU : Source Montabry			872	524	-39,9%
FLEUREY : Source "au Village"			9 692	9 977	+2,9%
GOUMOIS : Forage de la planche aux veaux			260 789	237 725	-8,8%
COUR SAINT MAURICE : Source Pont Neuf			72	193	+168,1%
ORGEANS-BLANCHEFONTAINE: Source Orgeans			3 743	4 173	+11,5%
ROSUREUX : Source Sous les rochers - Combe laurent			3 539	3 015	-14,8%
COUR SAINT MAURICE : Source Saint Joseph			3 048	2 140	-29,8%
COUR SAINT MAURICE : Source de Cour - Poyard			4 865	5 085	+4,5%
SOULCE CERNAY : Puits nappe du Doubs			7 227	6 150	-14,9%
GOUMOIS : Source de Blanchefontaine			877 667	871 810	-0,7%
GOUMOIS : Source du Fays			13 821	14 671	+6,2%
BURNEVILLERS : Source de l'Abreuvoir			16 873	16 693	-1,1%
BATTENANS : Source de la Groisière (Saint-Claude)			141	165	+17%

BATTENANS : Source de la mairie			2 404		
SAINT-HIPPOLYTE : Source de Blancheterre			0	0	0%
VARIN : Source du château			669	878	+31,2%
SAINT-HIPPOLYTE : Source de la Chapelle (de la ville) et Plainchamps			57 447	53 219	-7,4%
VALOREILLE : Les Rochaulles			1 221	1 010	-17,3%
Total			1 414 716 m3	1 382 119 m3	-2,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

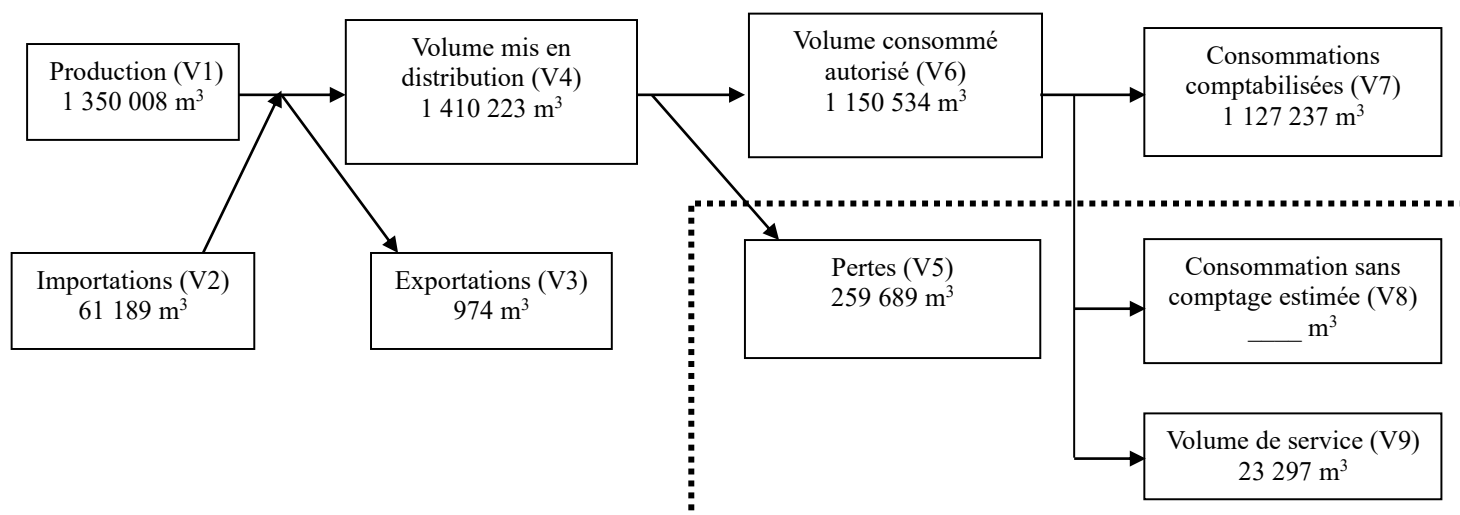


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %	Observations
Total				

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024





1.6.2. Production

Le service a 28 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Battenans Réservoir (mairie)	UV + Chloration
Battenans – Saint-Claude (groisière)	UV + javellisation
Varin – Combe du Chateau	UV + Javellisation
Bief	UV
Burnevillers (station de pompage)	Chloration
Cernay l'Eglise	Chloration relais
Cour Saint- Maurice - Cour	UV
Cour Saint-Maurice – Le Pont neuf	UV
Cour Saint-Maurice – Saint-Joseph	UV + Chloration
Fleurey (station de pompage)	Javellisation
Glère	Chloration (camping) + 3 UV (camping + la lave + le fol)
Goumois (réservoir village + station hôtel Taillard)	2 UV
Bremoncourt (station UV)	UV
Indevillers	Chloration relais
Liebvillers (station de pompage)	UV + Chloration
Montancy (les Montagnes)	UV
Montancy réservoir village	UV
Montjoie le Château - Montabry	Javellisation
Montjoie le Château – Village (Charbonnière 1&2)	UV
Orgeans-Blanchefontaine	UV
Rosureux	UV
Saint Hippolyte (La chapelle)	UV + javellisation
Soulce-Cernay	UV
Valoreille – La Sincelle (station de pompage)	Chloration
Valoreille – Les Rochales	UV
Vauchusotte Village	UV
Vauchusotte Petit Bray (La Voyèze)	UV
Vaufrey	UV
Site de Blanchefontaine – Commune de Goumois	Décantation lamellaire et floculation, filtration sur sable, désinfection au charbon actif, 2 UV, chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
VALOREILLE: la sincelle	21 424	29 823	+39,2%	100%
VAUCLUSOTTE : Source petit Bray	1 513	905	-40,2%	100%
VAUCLUSOTTE : Source le Touvet	4 055	3 963	-2,3%	100%
VAUFREY : Source "Bourquenay" et "Roche à canon"	12 883	10 603	-17,7%	100%
LIEBVILLERS : Source des Oeuches	74 459	68 771	-7,6%	40%
BREMONCOURT : Source de Frenois	26 362	28 707	+8,9%	100%
BIEF : Sources Gaudriot 1&2 et Pré Chouffot	8 353	7 147	-14,4%	100%
MONTJOIE LE CHATEAU : Sources Charbonnière 1&2	1 577	2 338	+48,3%	100%
MONTJOIE LE CHATEAU : Source Montabry	872	524	-39,9%	0%
FLEUREY : Source "au Village"	9 692	9 977	+2,9%	100%
GOUMOIS : Forage de la planche aux veaux	260 789	237 725	-8,8%	100%
COUR SAINT MAURICE : Source Pont Neuf	72	193	+168,1%	40%
ORGEANS-BLANCHEFONTAINE : Source Orgeans	3 743	4 173	+11,5%	100%
ROSUREUX : Source Sous les rochers - Combe laurent	3 539	3 015	-14,8%	100%
COUR SAINT MAURICE : Source Saint Joseph	3 048	2 140	-29,8%	100%
COUR SAINT MAURICE : Source de Cour - Poyard	4 865	5 085	+4,5%	100%
SOULCE CERNAY : Puits nappe du Doubs	7 227	6 150	-14,9%	100%
GOUMOIS : Source de Blanchefontaine	877 667	871 810	-0,7%	100%
GOUMOIS : Source du Fays	13 821	14 671	+6,2%	100%
BURNEVILLERS : Source de l'Abreuvoir	16 873	16 693	-1,1%	100%
BATTENANS : Source de la Groisière (Saint-Claude)	141	165	+17%	50%
BATTENANS : Source de la mairie	2 404	2 434	+1,2%	50%
VARIN : Source du château	669	878	+31,2%	50%
SAINT HIPPOLYTE : Source de la Chapelle (de la ville) et Plainchamps	57 447	53 219	-7,4%	100%
VALOREILLE : Les Rochauls	1 221	1 010	-17,3%	50%
Total du volume produit (V1)	1 414 716	1 382 119	-2,3%	

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SIE du Haut Plateau du Russey	3 261	3 496	+7,2%	
SIE de Froidefontaine	41 438	37 742	-8,9%	
SEHA - Suisse	7 588	7 931	+4,5%	
CA Pays de Montbéliard Agglomération	10 105	0		
SIE d'Abbévillers	7 060	12 020	+70,3%	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	69 452	61 189	-11,9%	

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 048 636	1 030 706	-1,7%
Abonnés non domestiques	81 295	85 531	+5,2%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 129 931	1 116 237	-1,2%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	916	974	+6,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0%
Volume de service (V9)	39 465	23 297	-41%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 171 554	1 150 534	-1,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d’eau potable est de 405 kilomètres au 31/12/2024 (439 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____ € au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20,95 €	20,95 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 500 m ³	0,43 €/m ³	0,43 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 500 m ³	0,387 €/m ³	0,387 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	40,00 €	43,60 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,18 €/m ³	1,29 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m ³	0,06 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	suppression
	Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)		0,43 €/m ³
	Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)		0,01 €/m ³
	Autre : _____		

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,95	20,95	0%
Part proportionnelle	51,60	51,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	72,55	72,55	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	40,00	43,60	+9%
Part proportionnelle	141,60	154,80	+9,32%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	181,60	198,40	+9,25%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	7,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	Suppression	Suppression
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	Non existant	51,60	Nouvelle redevance
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	Non existant	1,20	Nouvelle redevance
TVA	16,29	18,20	+11,73%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,29	78,20	+34,16%
Total	312,44	349,15	+11,75%
Prix TTC au m³	2,60	2,91	+11,92%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m	Prix au 01/01/2025 en €/m
Battenans-Varin	2,60	2,91
Belfays	2,60	2,91
Bief	2,60	2,91
Burnevillers	2,60	2,91
Cernay-l'Église	2,60	2,91
Chamesol	2,60	2,91
Charmauvillers	2,60	2,91
Charquemont	2,60	2,91
Cour-Saint-Maurice	2,60	2,91
Courtefontaine	2,60	2,91
Dampjoux	2,60	2,91
Damprichard	2,60	2,91
Ferrières-le-Lac	2,60	2,91
Fessevillers	2,60	2,91
Fleurey	2,60	2,91
Frambouhans	2,60	2,91
Glère	2,60	2,91
Goumois	2,60	2,91
Indevillers	2,60	2,91
Les Bréseux	2,60	2,91
Les Écorces	2,60	2,91
Les Plains-et-Grands-Essarts	2,60	2,91
Les Terres-de-Chaux	2,60	2,91
Liebvillers	2,60	2,91
Maiche	2,60	2,91
Mancenans-Lizerne	2,60	2,91
Mont-de-Vougney	2,60	2,91
Montancy-Bremoncourt	2,60	2,91
Montandon	2,60	2,91
Montécheroux	2,60	2,91
Montjoie-le-Château	2,60	2,91
Orgeans-Blanchefontaine	2,60	2,91
Rosureux	2,60	2,91
Saint-Hippolyte	2,60	2,91
Soulce-Cernay	2,60	2,91

Thiébouhans	2,60	
Trévillers	2,60	2,91
Urtière	2,60	2,91
Valoreille	2,60	2,91
Vaucluse	2,60	2,91
Vauclusotte	2,60	2,91
Vaufrey	2,60	2,91

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒
annuelle
- ☐
semestrielle
- ☐
trimestrielle
- ☐
quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐
annuelle
- ☒
semestrielle
- ☐
trimestrielle
- ☐
quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l’année 2024 sont de **1 117 211 m³/an** (1 130 847 m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l’exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	977 683 €	674 348 €	-31%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	1 993 664 €	2 485 137 €	+24,65%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 3 159 485 € (3 949 030 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	183	2	165	0
Paramètres physico-chimiques	70	1	73	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	98,9%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,6%	95,9%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,2%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	87,6%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	103

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	81,3%	81,6%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,08	7,76
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,7%	78,7%

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,91 m³/j/km** (1,93 en 2023).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **1,75 m³/j/km** (1,68 en 2023).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0,46%	0,43%	0,34%	0,25%	0,37%

Au cours des 5 dernières années, ____ km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,37%** (0,25% en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **97%** (97% en 2023).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2024, **34** interruptions de service non programmées ont été dénombrées (28 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **3,86** pour 1 000 abonnés (3,17 en 2023).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2023).

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en €	65 445 €	72 515 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en €	4 321 157 €	4 713 343 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,51%	1,54%

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de **1,54%** (1,51% en 2023).

3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur :

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : _____

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **1,59 u** pour 1000 abonnés (0,57 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	4 874	4 892
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	932 080 €	1 288 496 €
Montants des subventions en €	8 015 €	963 208 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 714 913 €	1 587 437 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	205 284 €	125 841 €
	en intérêts	23 749 €	27 469 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **616 994 €** (618 220 € en 2023).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	19 100	18 792
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,60 €	2,91 €
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,8%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,5%	95,89%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103	103
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,3%	81,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,93	1,91
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,68	1,75
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,25%	0,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	97%	97%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	215	0